

Ici et ailleurs

Ordre judiciaire

M. **Christian Panier** juge et ancien président au tribunal de première instance de Namur est admis à la retraite à sa demande.

Mme M. **Wenseleers**, juge de la jeunesse à Bruxelles, est admise à la retraite à sa demande.

Intifada

Quelle est la différence entre l'intifada en Palestine et l'intifada à Charleroi? Les conducteurs de chars israéliens, au contraire des conducteurs de bus carolo, ne doivent pas menacer de faire grève pour qu'on envoie les gamins en prison.

C'est avec du ...

Guido De Padt, sénateur Open-VLD, propose que l'origine ethnique des suspects soit précisée lors de l'enregistrement de faits criminels pour constituer une base statistique. Rappelons-nous que Marc Verwilghen (du même parti), alors ministre de la Justice avait commandité en 1999 une recherche visant à objectiver (!) des liens hypothétiques entre la criminalité et l'origine ethnique. Initiative qui avait provoqué de nombreuses critiques en ce qu'elle présentait la délinquance juvénile comme un problème culturel et ethnique.

... vieux qu'on fait

La Ligue des droits de l'Homme y voit la marque d'une conception figée de l'action pénale mâtinée d'électorisme et rappelle qu'un tel instrument statistique doit être considéré avec la plus extrême prudence, puisque cette proposition fait un lien entre profil de la personne, insécurité et délinquance.

... du rance

La Ligue des droits de l'Homme considère que la mise sur pied de statistiques ethniques ne serait légitime que si celles-ci étaient élaborées avec le libre concours des personnes concernées, que si leur mise en place est précédé d'un véritable débat scientifique, politique et social sur leur pertinence et leur viabilité, et que si leur objectif vise en priorité à objectiver et résorber les inégalités et discriminations dont certains des groupes ethniques pâtissent. La présente proposition est loin de rencontrer ces conditions.

Vos gueules, les jeunes !

La RTBF a fait disparaître, sans les remplacer par quelque chose d'équivalent, les deux seules émissions qui donnaient véritablement la parole aux jeunes : «Quand les jeunes s'en mêlent» et «Coup de pouce». Pourtant ces émissions avaient été mises en avant par le Conseil Supérieur de l'Éducation aux Médias et saluées par différents intervenants, notamment nos Ministres de la Culture, de l'Éducation et de la Jeunesse, comme ces «bonnes pratiques» de démocratie culturelle. Merci la RTBF pour ce coup de pouce pour que les jeunes ne s'en mêlent plus.

Surbooking au Club Med de Saint-Hubert

Le procureur de Charleroi regrette qu'on ne puisse entasser des mineurs dans les centres fermés "*je ne dirais pas à l'infini, mais en tout cas on n'est pas limités par un quota de places...*" Le même régime, donc, que dans les prisons pour majeurs. Il n'y a en effet aucune raison de refuser aux mineurs les bienfaits

de la surpopulation des prisons pour adultes.

Huit mois de prison ...

Le Royaume-Uni a répondu de manière extrêmement sévère, particulièrement à l'égard des mineurs, à la suite des émeutes de l'été dernier, puisque un quart d'entre eux ont été placés en détention provisoire en attendant leur procès ; or près de la moitié des personnes détenues n'avaient jamais eu ni avertissement, ni condamnation.

... pour un litre d'alcool

Justice expéditive et sévérité accrue : en première instance, un jeune homme au casier judiciaire vierge avait été condamné à huit mois de prison ferme pour avoir volé une bouteille d'alcool dans un supermarché. De quoi anéantir l'évolution positive qui avait été constatée en matière de mineurs détenus depuis 2008 : 1.890 mineurs incarcérés, soit un tiers de moins qu'il y a trois ans. Malgré cette baisse, le RU détient le taux de détention des mineurs le plus élevé d'Europe. Reste à voir si c'est un « couac » temporaire ou si au contraire, on va assister à une nouvelle hausse de l'enfermement.

Discrimination légale anti belges

Malgré son illégalité flagrante, la loi modifiant le regroupement familial (loi du 8 juillet 2011) a été adoptée et est déjà rentrée en vigueur. Outre qu'elle durcit une fois de plus les règles régissant le regroupement familial, elle crée une discrimination à l'égard des membres de la famille des Belges qui sont moins bien traités que

les membres de la famille d'un ressortissant européen. Jusqu'à ce que la Cour constitutionnelle rappelle le législateur à l'ordre ?

Aide juridique

Jusqu'ici, les étrangers ou demandeurs d'asile bénéficiaient d'office de l'aide juridique gratuite pour toutes les procédures liées à leur droit au séjour ou à l'asile. Aujourd'hui l'automaticité de ce droit a vécu. Ils sont toujours présumés ne pas bénéficier de ressources suffisantes sauf preuve contraire (AR 31/08/2011). Reste à voir comment les bureaux d'aide juridique vont tenter d'établir cette preuve contraire.

Mercuriale du Procureur général d'Anvers :

La mercuriale (discours de rentrée) de l'avocat général Piet Van Den Bon fait froid dans le dos. À l'entendre, la manière dont sont réglés l'asile et l'immigration dans notre pays présenterait un grand danger. Il fait croire aux citoyens que nos lois permettraient à des étrangers d'obtenir du jour au lendemain des allocations de chômage ou des indemnités d'incapacité de travail sans même avoir travaillé. Il évoque des fraudes commises par des étrangers, en passant sous silence que les mêmes fraudes sont également le fait de ressortissants belges. Ce discours fait de clichés et d'inexactitudes sur le plan juridique, sans nuance ni analyse, prononcé à une audience de rentrée, inquiète très sérieusement les organisations de magistrats (Association Syndicale des magistrats et Magistratuur en Maatschappij).

une très inquiétante dérive

Ces associations continuent à revendiquer une très grande liberté de parole pour la justice et pour les magistrats sur tout ce qui a trait aux fonctions judiciaires : l'accès à la justice, le fonctionnement des cours et tribunaux et des parquets et les multiples matières qu'ils traitent. L'expression publique des magistrats a une incontestable portée politique. Mais elle doit être argumentée et ne peut se confondre avec une sorte de propagande politique. Autant il serait légitime qu'un représentant du ministère public tire la sonnette d'alarme sur la base d'une l'analyse impartiale des phénomènes constatés dans les dossiers, autant un discours construit sur des stéréotypes est indigne de la mission d'une magistrature indépendante.

À retenir : CPU =

Amorce d'une petite révolution dans la manière d'évaluer les élèves ? En tous cas la « certification par unités » (ce nouveau mécanisme permettra aux élèves de conserver comme acquis les cours qu'ils ont réussis, à l'image des crédits dans l'enseignement supérieur ; voir la circulaire 3620 du 20 juin 2011) se met progressivement en place dans certaines filières de l'enseignement qualifiant (mécanique, esthétique et plus tard horeca). Il vise à éviter le redoublement trop fréquent dans l'enseignement technique et professionnel où le taux de retard scolaire de plus d'un an y est de 40 et 45 % en 5^e année. Actuellement, si un élève redouble son année, il doit présenter à nouveau tous les cours et s'il quitte l'école, il perd tous les acquis.

Certification par unités

La Ligue de l'Enseignement se félicite en tous cas de cette

réforme en soutenant ses objectifs tout en soulignant la nécessité d'améliorations quant aux moyens pour y parvenir.

La Ligue est convaincue qu'il faudra d'autres incitants pour changer l'image et la place de la motivation dans l'enseignement

qualifiant. C'est le mode de recrutement des élèves lui-même qui doit être profondément redéfini. (www.ligue-enseignement.be)

Les bésicles de JiJi

Alleï, santeï !

Selon *Le Soir* du 18 juillet, une nouvelle structure va gérer le patrimoine immobilier du «pôle hospitalier privé» centré sur la clinique Edith Cavell : la «*Fondation Hypocrate Chirec*». Quand on sait que l'hypocras (qui remonte au Moyen Âge, sinon plus haut) se compose de vin sucré au miel et aromatisé aux épices et n'a rien à voir avec le fondateur antique de la médecine sinon une double faute d'orthographe, on conclut qu'en cas de cirrhose alcoolique, mieux vaudra s'adresser au «pôle public».

Comme le nom l'indique

L'une des sources les plus faciles et les plus lâches de blagues à 5 eurocents gît dans les patronymes, et je passe au large avec horreur. Néanmoins, en voici un échantillon flatteur. La rubrique scientifique du *Soir* du 28 juillet expose que les nobles platanes qui sont l'ornement du Canal du Midi (Toulouse-Méditerranée) vont tous mourir dans les quinze ans, victimes d'un parasite implacable. Pour les remplacer a été développé un hybride résistant déjà baptisé «*platanor*». On le doit à un chercheur agronome français aujourd'hui retraité : André **Vigouroux**...

Lâchez-nous la grappe

Le tennis comme remède à la marginalisation dans les localités modestes, sous l'égide de la n° 1 belge ? Quelle belle idée, malgré une faute de frappe dans le nom de l'héroïne : «*Arrêté royal du 16 mars 2011 portant octroi d'un subside aux centres publics d'action sociale qui participent au 'Plan clusters pour petits C.P.A.S.'* (Moniteur, 11 août).

Mal vu : il ne s'agit que d'une subvention (de 12.500 euros) à des Centres qui s'associent (par zones géographiques) pour mener des efforts de formation et de mise à l'emploi destinés aux bénéficiaires du revenu d'intégration. Et tout ce triste quiproquo parce qu'au cabinet de Ph. Courard (secrétaire d'État à l'intégration sociale, PS), personne ne semble savoir que *cluster* se traduit exactement en français : *grappe*.

Coup de tabac

Le Soir du 26 juillet rapporte qu'en Australie, un militaire en manœuvres a été grièvement brûlé par une explosion survenue dans la toilette mobile qu'il utilisait. Selon l'une des explications avancées, en allumant une cigarette il aurait enflammé le méthane abondamment produit par les usagers de l'installation. Voici un retour tonitruant de cet accessoire indispensable aux officiers britanniques de l'ancienne Armée des Indes, la chaise percée transportable appelée **Thunder-Box** et si épiquement chantée par Evelyn Waugh en 1952 dans *Men at Arms*.

Le mariage du futur et de l'avenir

Il y a encore trente ans, «futur» était un *adjectif* qui correspondait au substantif «avenir». Lui-même n'existait comme substantif qu'au sens grammatical (un temps de la conjugaison) ou, par plaisant raccourci, dans l'expression «mon futur (époux)».

Par contagion abusive (dit à bon droit le *Robert*) de l'anglais, «futur» prend aujourd'hui la place d'«avenir». D'où la perplexité où me plonge ce titre de la rubrique sportive du *Soir* (4 août) : «(Philippe) Gilbert **garde la main sur son futur**». Je n'ai aucune idée de l'orientation sexuelle ni des projets matrimoniaux du champion de Belgique et je ne veux rien en savoir, mais vous voyez que mieux eût valu garder sa confiance en l'avenir

Entrer et sortir

Entendu au *Journal parlé* de la RTBF, le 5 septembre à 18 h., au sujet de la grève des agents préposés à la surveillance électronique des détenus : «*Le ministre de la Justice veut libérer des places dans les prisons*». Plus fort que le célèbre slogan : «*Non à l'ouverture de nouveaux centres fermés !*».